

Sécheresse accrue : quelles sont les consignes ?

Bassin de la Brague, du Loup, de l'Artuby : de nombreuses communes du **Grand ouest** sont désormais placées au stade de crise ou d'alerte renforcée. Rappel de ce que cela implique.

Le 11 août dernier, plusieurs zones du département ont franchi un nouveau cap dans le manque d'eau dû à la sécheresse, la recharge des nappes phréatiques étant trop faible sur l'ensemble des Alpes-Maritimes. Les services de l'État ont noté une apparition d'assecs, c'est-à-dire l'état d'une rivière ou d'un étang sans eau. Leur persistance était notamment visible, fin juillet, dans les stations du réseau Onde, dont celle de la Brague, au pont Saint-Jean à Biot. D'où un nouvel arrêté préfectoral définissant les nouveaux stades d'alerte. L'ouest du département est tout particulièrement concerné.

L'a Casa dans le rouge

Les communes du bassin versant de la Brague, Antibes et Biot, sont placées au stade d'alerte renforcée sécheresse, tout comme celles du bassin versant de l'Artuby : Andon, Caille, Séranon et Valde-rore. Plusieurs communes de l'agglomération de Sophia Antipolis, elles, relèvent du stade de crise sécheresse. C'est le cas de celles situées dans le bassin versant du Loup : Caussols, Châteauneuf-Grasse, Cipières, Courmes, Gourdon, Gréolières, la Colle-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Le Rouret, Opio, Roquefort-les-Pins, Tournettes-sur-Loup, Valbonne et Villeneuve-Loubet.

Jardins potagers... on fait quoi ?

Concrètement, le stade d'alerte



Les communes du bassin versant de la Brague, Antibes et Biot, ont été placées par la préfecture au stade d'alerte renforcée sécheresse. L'avant-dernier niveau avant celui de crise sécheresse.

(Photo archives Denis Fuentes)

renforcée impose aux particuliers de ne pas arroser leurs jardins potagers entre 8 heures et 20 heures, ni de laver véhicules, engins nautiques et matériels. L'interdiction ne vaut pas pour les professionnels qui utilisent du matériel haute pression et un système de recyclage de l'eau. Le lavage à grande eau est interdit pour les voiries, terrasses, façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées. Les mairies échappent à l'interdiction dans le cas de lavage sous pression. On rappelle qu'à Antibes, cet été, certaines rues sont lavées avec de l'eau traitée et recyclée par la station d'épuration. Pour les piscines privées, une mise à niveau est autorisée mais pas de remplissage. Pour les pisci-

nes publiques, c'est permis mais avec l'autorisation du maire et l'accord de l'ARS.

Golfs, terrains... oui, mais

En alerte renforcée, golfs et terrains ne doivent pas être arrosés, « à l'exception des greens et départs des golfs et des terrains d'entraînement et de compétition à enjeu national ou international qui pourront être préservés, par un arrosage réduit de 60 % et uniquement entre 20 heures et 8 heures ». Pour les cultures, interdiction d'arrosage de 8 heures à 20 heures, avec 40 % de réduction de la consommation ou des prélèvements. Le système d'irrigation localisée,

goutte à goutte, micro-aspersion, est possible.

Pour les usages industriels, artisanaux et commerciaux, la réduction de la consommation et des prélèvements est de 40 %.

Pelouses, massifs fleuris, espaces verts...

Au stade crise sécheresse, les interdictions sont évidemment plus strictes mais certaines valent aussi en alerte renforcée. Par exemple, l'interdiction d'arroser pelouses, massifs fleuris et espaces verts. « Sauf pour la plantation d'arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an » et uniquement en dehors de la tranche ho-

raire de 8 heures à 20 heures.

Piscines : ni remplissage ni mise à niveau

Mais, dans une commune placée en crise sécheresse, impossible d'arroser les jardins potagers, sauf s'ils sont équipés d'un système de goutte à goutte, d'irriguer ou d'asperger les cultures. Le goutte-à-goutte ou micro-aspersion est autorisé mais la nuit. Le lavage des véhicules, engins et matériel, les voiries, terrasses, etc, lui, est totalement proscrit. Pour les greens et les terrains de compétition à enjeu national ou international, l'arrosage est réduit de 70 % et autorisé uniquement entre 20 heures et 8 heures. Pas de remplissage de piscines ni de mises à niveau.

Fontaines, douches de plage...

Enfin, quel que soit le niveau d'alerte, il est interdit de remplir et mettre à niveau plans d'eau et baignades artificielles (sauf pour le fonctionnement des piscicultures). De même, les fontaines publiques et privées doivent être fermées, sauf si elles fonctionnent en circuit fermé ou avec un système de bouton pressoir. Les douches de plage et des sites de baignade doivent être fermés. Mais certaines communes, comme Antibes, ont décidé de ne pas couper le robinet des douches.

M.-C.A
mabalain@nicematin.fr

Comprendre l'origine des mots avec l'écrivain antibois Bruno Dray



Bruno Dray avec en main son dernier livre et sa médaille de chevalier des Arts et des Lettres.

Autodidacte, passionné et patriote. Trois mots qui définissent parfaitement Bruno Dray et qui se ressentent dans son dernier ouvrage *Athènes, Rome, Jérusalem. Aux sources des langues européennes*. Comme lors de ses dernières parutions, il fait le lien entre les mots de la langue française et leurs racines hébraïques. De longues recherches pour comprendre la signification qui se cache derrière notre langage. « J'ai entamé ces recherches en 2001 et j'ai déjà fait la concordance sémantique sur plus de 1000 mots », souligne l'auteur. Un travail titanesque motivé par son amour de la linguistique et de son pays. Ses travaux sont pour lui une façon de remercier la France et honorer sa langue. Et pour cela, il faut de la motivation quand parfois des mois entiers sont

nécessaires pour faire le lien. Des efforts payants puisque des fois le résultat est surprenant : « Le mot *groseille* m'a étonné. Il prend racine dans l'ancien bas-francique *Krusil* qui signifie *crépu se traduisant en hébreu Meqourzal signifiant se pincer*. »

Une des raisons qui pousse Bruno Dray à réaliser ce travail de recherche est la lutte contre l'antisémitisme. « Cette haine existe car beaucoup de monde ignore l'héritage que nous a laissé ce peuple. Avec ce livre, j'espère montrer en quoi notre nation et notre langue sont intimement liées à la leur. Nos racines sont judéo-chrétiennes, ne l'oublions pas », se désole l'auteur tout en regardant dans le vide. Mais il garde foi en ses écrits et est persuadé d'une prise de conscience de la société française sur

le problème. On y retrouve d'ailleurs dans l'ouvrage des textes engagés mélangés à une biographie de son auteur. Plus de 1000 connexions déjà établies, Bruno Dray a-t-il fait le tour ? Apparemment non car d'autres livres sont déjà en préparation. « Je coécrit actuellement un ouvrage avec un ami habitant Israël, toujours sur nos trouvailles étymologiques », se réjouit-il. Ses travaux s'exportent aussi aux quatre coins du globe, jusqu'à recevoir des demandes de collaboration aux États-Unis. De quoi continuer la recherche mais cette fois-ci dans la langue de Shakespeare.

LUCA DENUX

■ *Athènes, Rome, Jérusalem. Aux sources des langues européennes* est disponible aux éditions David Reinharc. Il est trouvable dans la plupart des librairies au prix de 20 euros.